

*Plan de lutte pour contre l'intimidation et la violence à l'école*

**École St-André**

**2014-2015**

Le plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école :  
ça vaut le coup d'agir ensemble!

## PLAN DE LUTTE POUR PRÉVENIR ET COMBATTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

<b>Date d'approbation du conseil d'établissement :</b>				
<b>Nom de l'école : École St-André</b>	<input checked="" type="checkbox"/> ÉCOLE PRIMAIRE <input type="checkbox"/> ÉCOLE SECONDAIRE	<b>Date : avril 2015</b>	<b>Nombre d'élèves : 225</b>	<b>Nom du directeur : Josée Rousselle</b>  <b>Nom de la personne chargée de coordonner l'équipe de travail : Josée Rousselle</b>
<b>Phrase pour projet éducatif, plan de réussite, convention de gestion, but 4</b> L'école St-André s'engage à assurer un environnement sain et sécuritaire à tous les élèves.				
<b>Noms des personnes faisant partie de l'équipe de travail :</b>  Comité 2011-2012 Silvie Cardin, Émilie Bélanger, Marie-Claude Laroche, Josée Rousselle Comité 2012-2013 Silvie Cardin, Émilie Bélanger, Marie-Claude Laroche, Denis Normand, Sabine Haméon, Mélanie Savoie, Josée Rousselle Comité 2013-2014 Silvie Cardin, Émilie Bélanger, Valérie Guillemette, Mohamed Chemam, Sabine Haméon, Josée Rousselle Comité 2014-2015 Silvie Cardin, Émilie Bélanger, Sabine Haméon, Jean-François Brière, Josée Rousselle				

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Référentiels, outils et informations
<p><b>1. Une analyse de la situation de l'école au regard des actes d'intimidation et de violence :</b></p> <p>Nous sommes une école SIAA. Notre école accueille 225 élèves répartis dans 12 classes régulières, de la 1<sup>ère</sup> à la 6<sup>e</sup> année, et dans 3 classes d'adaptation scolaire. Le personnel de l'école St-André a pris une position claire en ce qui concerne l'intimidation et la violence à notre école. Cette position se retrouve dans le projet éducatif de l'école : L'école St-André s'engage à assurer un environnement sain, agréable et sécuritaire à tous les élèves.</p> <p>En décembre 2014, un sondage a été fait auprès des élèves du 3<sup>e</sup> cycle afin de cerner le sentiment de sécurité des élèves. À l'école St-André 86% des élèves ont souvent ou toujours un sentiment de sécurité dans leur milieu scolaire.</p> <p>En mars 2013, une analyse de la situation de l'école au regard des actes d'intimidation et de violence a été effectuée au sein de la</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> QES</li> <li><input type="checkbox"/> Questionnaire maison</li> <li><input type="checkbox"/> Convention de gestion</li> <li><input type="checkbox"/> Autoportrait des actions réalisées par l'école pour prévenir et traiter la violence.</li> <li><input type="checkbox"/> Questionnaire analyse de la situation sur l'intimidation.</li> <li><input type="checkbox"/> Questionnaire maison destiné aux parents, enseignants et élèves pour analyse de la situation du</li> </ul>

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Référentiels, outils et informations
<p>C.S. à partir d'un questionnaire commun chez les élèves de la 6<sup>e</sup> année. Ce test mesurait entre autres, le sentiment de sécurité, la violence perçue, majeure et mineure. Les résultats obtenus ont démontrés que 58,2% des élèves avaient une perception positive de leur sentiment de sécurité à l'école.</p> <p>En 2011, une analyse de la situation a été effectuée à l'aide d'un questionnaire destiné à l'ensemble des parents, des élèves et du personnel de l'école. L'analyse des résultats obtenus a permis d'élaborer le projet éducatif et le plan de réussite 2012-2017. Ce portrait a permis également de dégager des constats pour orienter nos actions et donner naissance à un comité pour contrer la violence et l'intimidation à l'école.</p>	<p>milieu pour développer le projet éducatif.</p>
<p><b><u>Nos priorités :</u></b></p>	
<p><b>1. Mobiliser et outiller tous les acteurs (le personnel, les élèves et les parents) pour contrer la violence et l'intimidation à l'école.</b></p>	
<p><b>2. Publiciser la démarche de dénonciation, le suivi et les ressources disponibles.</b></p>	<p><input type="checkbox"/> Livre « Non à l'intimidation » de Nancy Doyon</p>
<p><b>3. Maintenir ou poursuivre l'élaboration de notre plan d'action de l'école; interventions à trois niveaux diversifiées;</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réviser le code de vie et harmoniser le suivi du code de vie avec le service de garde</li> <li>• Formation des éducatrices en service de garde au niveau de la gestion des conflits</li> <li>• Revoir le plan de surveillance sur la cour</li> <li>• Améliorer la sécurité des enfants; circulation autour de l'école</li> </ul>	<p><input type="checkbox"/> Code de vie de l'école et de suivi</p> <p><input type="checkbox"/> Dépliant d'informations</p> <p><input type="checkbox"/> Info-parents</p> <p><input type="checkbox"/> DVD</p> <p><input type="checkbox"/> Démarche avec Nature Action Québec</p> <p><input type="checkbox"/> Pièce de théâtre</p> <p><input type="checkbox"/> Ateliers SASEC</p>

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école				Référentiels, outils et informations
<b>2. Les mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique :</b>				<input type="checkbox"/> Interventions efficaces en vue d'agir tôt (transition préscolaire-primaire) <input type="checkbox"/> Interventions efficaces en vue d'agir tôt (transition primaire-secondaire) <input type="checkbox"/> Aménagement, organisation et animation de la cour d'école <input type="checkbox"/> Plan de surveillance stratégique <input type="checkbox"/> Formation aux élèves, notamment le civisme-civilités, intimidation, cyberintimidation, etc. <input type="checkbox"/> Formation au personnel, notamment sur la distinction des termes et sur l'intervention <input type="checkbox"/> Protocole de gestion de crise <input type="checkbox"/> Plan d'intervention en situation d'urgence et cartable PRÈS <input type="checkbox"/> Code de vie <input type="checkbox"/> Matériel promotionnel
	Interventions universelles	Interventions ciblées	Interventions individuelles	
2011-2012	<p>Accueil du nouveau personnel en août. Présentation des nouveaux élèves en début d'année. Formation du personnel sur la distinction des termes et sur les interventions. Atelier pour les élèves; clarification du vocabulaire (conflit-intimidation). Révision du code de vie et de la gestion du suivi en escalier. Harmonisation du suivi du code de vie avec le service de garde. Mise sur pied des récréations animées. Développement du parascolaire. Atelier sur la prévention des abus sexuels en 3<sup>e</sup> année. Atelier sur le respect dans les relations gars/filles en 6<sup>e</sup> année. Élaboration d'un plan d'action contre la violence et l'intimidation. Porte verrouillée en tout temps. Les visiteurs doivent se présenter au secrétariat. Caméra de surveillance aux deux entrées. Filet de sécurité</p>	<p>Activités pour le passage préscolaire et primaire. Activités pour les élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année pour le passage primaire-secondaire. Midi biblio. Pratique de confinement barricadé.</p>	<p>PIA Suivi des professionnels Classe répit La Passerelle Soutien du CLSC</p>	
2012-2013	<p>Continuité des actions entreprises. Atelier pour les élèves; signature d'un contrat de dénonciation d'action d'intimidation; port d'un bracelet « Non à l'intimidation ». Boîte de dénonciation « SOS J'écris » Mise sur pied d'un coin intimidation à la bibliothèque; livre pour animation en classe.</p>	<p>Continuité des actions entreprises. Interventions ciblées par le SASEC et les TES pour les élèves à risque. Ateliers portant sur le civisme pour les élèves ciblés, à développer.</p>	<p>Continuité des actions entreprises</p>	

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école				Référentiels, outils et informations
2013-2014	<p>Revoir le plan de surveillance. Formation Éducoeur pour tout le personnel. Formation des éducatrices du service de garde sur la gestion des conflits.</p> <p>Simulation d'un confinement barricadé avec la SQ pour tout le personnel en août. Visionnement d'un film réalisé par la SQ, avec les élèves et les policiers, portant sur le confinement barricadé. Surveillant identifié par une ceinture fluorescente. Brigadiers. Zone débarcadère pour les parents. Nouvelles signalisation devant l'école. 2<sup>e</sup> journée midi-biblio et acti-midi au SG. DVD pour expliquer l'intimidation aux parents.</p>	Continuité des activités entreprises.	Continuité des actions entreprises.	
2014-2015	<p>Développer le lien entre les différents intervenants. Installer le fonctionnement du crochet unique. Travailler l'autonomie des élèves dans leurs déplacements; entrée progressive, ligne rouge.</p>	Continuité des activités entreprises.	Continuité des activités entreprises.	Ateliers sur les habiletés sociales pour le 1 <sup>er</sup> cycle.
<p><b>3. Les mesures visant à favoriser la collaboration des parents à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire :</b></p> <p>Signature des parents et des élèves du code de vie en début d'année.</p> <p>Communication avec le parent par le biais de l'agenda ou autre système convenu en PIA.</p> <p>Explication du protocole contre la violence et l'intimidation. Le document se trouve dans l'agenda ainsi qu'un dépliant d'informations. Il est signé par le parent et l'élève.</p> <p>Kiosque d'informations sur l'intimidation lors de la soirée d'accueil.</p> <p>Duo tang renfermant la procédure de gestion des codes de vie. Signature des parents en cas de manquement.</p> <p>En développement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Capsule d'informations dans l'info-parents.</li> </ul>				<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Informations sur le microsite du MELS «www.moijagis.com»</li> <li><input type="checkbox"/> Document destiné aux parents-dépliant d'informations.</li> <li><input type="checkbox"/> Document du MELS : Soutenir l'intervention du personnel scolaire dans la lutte contre l'intimidation et de la violence; aide-mémoire pour les parents.</li> </ul> <p>À développer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> <b>Aide-mémoire</b> pour différencier les cas d'intimidation des cas de conflit et intimidation</li> <li><input type="checkbox"/> <b>Aide-mémoire</b> pour les parents d'élèves victimes, témoins ou intimidateurs</li> <li><input type="checkbox"/> Formations ou conférences proposées aux parents (en lien avec l'intimidation et la violence par ex : ce qu'est l'intimidation, la violence, quoi faire, les rôles et responsabilité, etc.)</li> </ul>

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Référentiels, outils et informations															
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conférence aux parents.</li> <li>• Publiciser la démarche de dénonciation, le suivi et les ressources disponibles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Offrir un soutien aux parents (à qui ils peuvent s'adresser au besoin)</li> <li><input type="checkbox"/> Site Web de l'école (2014-2015)</li> <li><input type="checkbox"/> Établir des modalités de communication avec les parents- *info-parents*PI</li> </ul>															
<b>À partir du # 4 jusqu'au # 9, il s'agit des éléments qui s'inscrivent dans un protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence</b>																
<p><b>4. Les modalités applicables pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence et, de façon plus particulière, celles applicables pour dénoncer une utilisation de médias sociaux ou de technologies de communication à des fins de cyberintimidation :</b></p> <p>Les élèves : En parler à un adulte de l'école/Écrire pour un adulte de l'école/Utiliser la boîte « SOS J'écris ». La secrétaire ou la direction recueille les messages reçus. Elle les distribue à la personne désignée sur le message.</p> <p>Les parents : Signaler la situation à la direction; par écrit, remettre une envelopper cachetée, ou encore verbalement.</p> <p>Le personnel : Signaler la situation à la direction; par écrit remettre une enveloppe cachetée, ou encore verbalement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Fiche de signalement d'un acte d'intimidation ou de violence (SPI)</li> <li><input type="checkbox"/> Formulaire« SOS J'écris »</li> <li><input type="checkbox"/> Modalités pour formuler une plainte concernant le suivi d'un signalement-secrétariat général-règlement 179</li> </ul>															
<p><b>5. Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne :</b></p> <table border="1" data-bbox="202 1387 2013 1804"> <thead> <tr> <th>Victime</th> <th>Témoin</th> <th>Auteur</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Rencontre avec la direction.</td> <td>Rencontre avec la direction.</td> <td>Rencontre avec la direction.</td> </tr> <tr> <td>Téléphone aux parents et communication écrite.</td> <td>Téléphone aux parents et communication écrite.</td> <td>Téléphone aux parents et communication écrite.</td> </tr> <tr> <td>Mesure de soutien au besoin.</td> <td>Mesure de soutien au besoin.</td> <td>Conséquence en lien avec la gravité du geste posé, pouvant aller jusqu'à la suspension de l'école, et déterminé par la direction.</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Consignation des informations par la direction.</td> </tr> </tbody> </table> <p>Mesures de sécurité (no 2); Porte verrouillée en tout temps. Les visiteurs doivent se présenter au secrétariat. Caméra de surveillance aux deux</p>	Victime	Témoin	Auteur	Rencontre avec la direction.	Rencontre avec la direction.	Rencontre avec la direction.	Téléphone aux parents et communication écrite.	Téléphone aux parents et communication écrite.	Téléphone aux parents et communication écrite.	Mesure de soutien au besoin.	Mesure de soutien au besoin.	Conséquence en lien avec la gravité du geste posé, pouvant aller jusqu'à la suspension de l'école, et déterminé par la direction.			Consignation des informations par la direction.	<p>Document du MELS : Soutenir l'intervention du personnel scolaire dans la lutte contre l'intimidation et la violence à l'école.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Aide-mémoire pour l'adulte-témoin (p.11)</li> <li><input type="checkbox"/> Aide-mémoire pour la personne responsable du suivi des signalements (p.20)</li> <li><input type="checkbox"/> Aide-mémoire pour les élèves visés ou témoins (p.13)</li> <li><input type="checkbox"/> Évaluation du signalement (p.20)</li> </ul> <p><b>Politique de la commission scolaire contre le harcèlement pour les employés- règlement 421-</b></p>
Victime	Témoin	Auteur														
Rencontre avec la direction.	Rencontre avec la direction.	Rencontre avec la direction.														
Téléphone aux parents et communication écrite.	Téléphone aux parents et communication écrite.	Téléphone aux parents et communication écrite.														
Mesure de soutien au besoin.	Mesure de soutien au besoin.	Conséquence en lien avec la gravité du geste posé, pouvant aller jusqu'à la suspension de l'école, et déterminé par la direction.														
		Consignation des informations par la direction.														

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Référentiels, outils et informations						
<p>entrées. Ratio de surveillance respecté. Filet de sécurité.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer une procédure pour les jeunes vs les adultes selon les informations à venir de la commission scolaire.</li> <li>• Développer une procédure pour les adultes vs les adultes; politique de la commission scolaire contre le harcèlement.</li> </ul>							
<p><b>6. Les mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence :</b></p> <p>Les parents peuvent s'adresser à la direction par lettre, par téléphone ou en prenant rendez-vous. Utilisation du formulaire S.O.S. J'écris pour les élèves. La boîte se trouve dans la zone administrative de l'école et est vidée à tous les jours. Voir no 4.</p>	<p><input type="checkbox"/> S'assurer que les modalités prévues au no 4 respectent la confidentialité de tout signalement et référer à la personne désignée.</p>						
<p><b>7. Les mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que celles offertes à un témoin ou à l'auteur d'un tel acte :</b></p> <table border="1" data-bbox="202 1229 2013 1804"> <thead> <tr> <th data-bbox="202 1229 739 1270">Victime</th> <th data-bbox="739 1229 1277 1270">Témoin</th> <th data-bbox="1277 1229 2013 1270">Auteur</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="202 1270 739 1804">           Rencontre avec la direction. Assurer sa sécurité si nécessaire. Faire un plan d'intervention. Impliquer les parents dans la recherche de solutions. Rencontre avec un professionnel de l'école. Offrir du soutien aux parents par le biais du CSSS, service de police...         </td> <td data-bbox="739 1270 1277 1804">           Rencontre avec la direction. Sensibilisation à dénoncer.         </td> <td data-bbox="1277 1270 2013 1804">           Faire un plan d'intervention. Impliquer les parents dans la recherche de solutions. Rencontre avec le professionnel de l'école. Possibilité d'ateliers SASEC; habiletés sociale ou gestion conflits. Offrir du soutien aux parents par le biais du CSSS, service de police...         </td> </tr> </tbody> </table>	Victime	Témoin	Auteur	Rencontre avec la direction. Assurer sa sécurité si nécessaire. Faire un plan d'intervention. Impliquer les parents dans la recherche de solutions. Rencontre avec un professionnel de l'école. Offrir du soutien aux parents par le biais du CSSS, service de police...	Rencontre avec la direction. Sensibilisation à dénoncer.	Faire un plan d'intervention. Impliquer les parents dans la recherche de solutions. Rencontre avec le professionnel de l'école. Possibilité d'ateliers SASEC; habiletés sociale ou gestion conflits. Offrir du soutien aux parents par le biais du CSSS, service de police...	<p>Formulaire du MELS pour modèle PI</p>
Victime	Témoin	Auteur					
Rencontre avec la direction. Assurer sa sécurité si nécessaire. Faire un plan d'intervention. Impliquer les parents dans la recherche de solutions. Rencontre avec un professionnel de l'école. Offrir du soutien aux parents par le biais du CSSS, service de police...	Rencontre avec la direction. Sensibilisation à dénoncer.	Faire un plan d'intervention. Impliquer les parents dans la recherche de solutions. Rencontre avec le professionnel de l'école. Possibilité d'ateliers SASEC; habiletés sociale ou gestion conflits. Offrir du soutien aux parents par le biais du CSSS, service de police...					

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Référentiels, outils et informations
<p><b>8. Les sanctions disciplinaires applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes :</b></p> <p>Application du code de vie.  Les conséquences seront en lien avec le geste posé, selon la gravité ou le caractère répétitif.  En cas de suspension interne ou externe...le parent sera avisé, une réflexion avec l'élève sera faite ou une rencontre.  Si la plainte vient du transport; il existe à la commission scolaire une politique sur le transport scolaire qui prévoit des mesures disciplinaires et des sanctions. La direction de l'école est informée de l'application d'une mesure ou d'une sanction.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Gestion du code de vie, système d'escalier.</li> <li><input type="checkbox"/> Politique sur le transport scolaire de la CS.</li> </ul> <p><b>À développer :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> <b>Les sanctions disciplinaires, actes de réparation et de remédiation prévues dans le protocole applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes.</b></li> </ul>
<p><b>9. Le suivi qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence :</b></p> <p>La direction s'assure que les mesures de soutien mises en place soient appliquées et respectées par l'élève.  Un suivi sera donné aux parents par la direction pour l'informer de l'évolution de la situation et de s'assurer que le parent a du soutien à l'externe.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Aide-mémoire pour la direction (p.10)</li> <li><input type="checkbox"/> Modalité pour formuler une plainte concernant le suivi d'un signalement; mécanisme de gestion de plainte (selon la politique de la CS # 179)</li> </ul>
<p><b>La plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit comprendre des dispositions portant sur la forme et la nature des engagements qui doivent être pris par le directeur de l'école envers l'élève qui est victime d'un acte d'intimidation ou de violence et envers ses parents (article 75.2 LIP)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Aide-mémoire pour la direction (p.10)</li> <li><input type="checkbox"/> Exemples d'actions à poser lors d'un acte de violence (voir no 5 de ce document)</li> </ul>

Les pages indiquées dans la section Référentiels, outils et informations proviennent du document « Soutenir l'intervention du personnel scolaire dans la lutte contre l'intimidation et la violence à l'école »

**Annexes :**

Résultats analyse de la situation en lien avec l'intimidation.

Questionnaire d'analyse de notre situation pour l'élève, le parent et l'enseignant.

Autoportrait

Convention de gestion

Projet éducatif, plan de réussite

Dépliant sur l'intimidation pour les parents

Protocole contre la violence et l'intimidation

Code de vie

Plan de surveillance